

Maires de France, 1er février 2012

JACQUES PÉLISSARD
président AMF

ÉDITORIAL

→ AMF/AdCF

Une volonté de rapprochement



Il est nécessaire d'optimiser les moyens des associations d'élus afin de rendre le meilleur service

La proposition de loi que j'ai déposée le 12 octobre dernier et qui vise à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale a été étudiée par la commission des lois de l'Assemblée nationale le 15 janvier dernier et sera examinée en séance publique le 9 février.

La reprise dans cette proposition de loi de plusieurs dispositions présentées par Jean-Pierre Sueur au Sénat devrait permettre son adoption par vote conforme avant la fin de la législature.

Ce projet de texte vise à répondre à plusieurs difficultés :

- permettre aux élus de la commission départementale de coopération intercommunale qui ont joué un rôle actif et responsable au sein des CDCI de conserver le pouvoir d'amendement qu'ils ont perdu, en application de la loi, dans les 35 départements dans lesquels le schéma de coopération intercommunale n'a pas été arrêté au 31 décembre dernier ;
- se donner toutes les chances pour mener à bien les nombreux projets de fusion de communautés déjà envisagés en différant, à la date du prochain renouvellement des conseils municipaux, l'application des règles nouvelles des conseils communautaires et de leur bureau ;
- faciliter le maintien ou la création de syndicats intercommunaux dans le domaine scolaire ou social, là où les communautés fusionnées et leurs communes ne seront pas en mesure de reprendre ces compétences.

Au moment où la carte de l'intercommunalité va s'achever sur l'ensemble du territoire national, il est nécessaire d'avoir une plus grande efficacité dans l'action et d'optimiser les moyens des associations d'élus afin de rendre le meilleur service au meilleur coût à nos collectivités.

Dans ce contexte, j'ai rencontré récemment le président de l'AdCF et nous avons évoqué ensemble les premières axes d'un rapprochement progressif : ceux-ci concernent notamment le suivi de la mise en œuvre des schémas de coopération intercommunale et l'impact de la réforme territoriale sur le devenir des agents. Des réunions et des colloques communs pourraient également être organisés.

Le bureau de l'AMF, réuni le 15 janvier dernier, a donné un avis positif sur ces propositions et a demandé qu'un groupe de travail commun à nos deux associations se réunisse pour étudier les modalités pratiques de ce rapprochement. Celui-ci devra se traduire, dans un premier temps, par une réflexion sur le rôle que doit jouer l'intercommunalité au service des communes et les valeurs qu'elle doit défendre. Un compte rendu régulier des travaux de ce groupe sera présenté devant nos instances respectives, seules légitimes à décider de l'opportunité de ce rapprochement et de son ampleur.